



PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLES
ÎLES-DE-LA-MADELEINE



À une réunion ordinaire du Conseil des commissaires de la *Commission scolaire des Îles* du mardi 28 mai 2013 tenue à la bibliothèque de l'École polyvalente des Îles (L'Étang-du-Nord) à 19 h et à laquelle sont présents :

Mesdames	Francine CYR (CES* 8) Micheline LAPIERRE (CES 11) Huguette REID (CES 10) Annie VIGNEAU (CES 7) *CES = circonscription électorale scolaire	Messieurs	Antoine BÉNARD (parent du secondaire) Jean CORMIER (parent du primaire) Jean-Yves LAPIERRE (CES 6) Gérard R. LEBLANC (CES 9) Jules RICHARD (CES 3) Gilles VIGNEAULT (CES 5)
----------	---	-----------	--

formant le quorum requis (6 commissaires parmi les 11 commissaires ayant droit de vote).

Sont absents :

Mesdames	Isabelle CUMMINGS (CES 4) Monica POIRIER (CES 2)	Monsieur	Fernand BÉNARD (CES 1)
----------	---	----------	------------------------

La directrice générale, madame Brigitte Aucoin, est présente ainsi que le secrétaire général, monsieur Donald Chiasson.

-Dix (10) personnes du public assistent à la réunion.

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gérard Leblanc, appuyé par madame Huguette Reid, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 avril 2013;
3. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
4. Projet de découpage de circonscriptions électorales scolaires (CES);
5. Dossier développement de la formation professionnelle et technique (FPT);
6. Renouvellement contrat cafétéria;
7. Nominations et adhésion 2013-2014 à l'URLS;
8. Représentation au conseil d'établissement de l'école aux Iris;
9. Modification au calendrier scolaire de l'école Saint-Pierre;
10. Modification au calendrier scolaire de l'école Centrale;
11. Cadre d'organisation des services au secteur des jeunes;
12. Normes et modalités des services de garde;
13. Plan d'effectif 2013-2014 des professionnels SPPGIM;
14. Non rengagement d'enseignants et affectations au champ 21;
15. Vente d'une parcelle de terrain au ministère des Transports du Québec (MTQ);
16. Travaux été 2013;
17. Correspondance;
18. Période de questions-commentaires (15 minutes);
19. Levée de la réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2013-041)



2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 avril 2013

Il est proposé par monsieur Antoine Bénard, appuyé par monsieur Gilles Vigneault, que le procès-verbal de la réunion du 26 avril 2013 soit adopté, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2013-042)

3. Période de questions-commentaires du public

Commentaires de madame Johanne Langford, technicienne en service de garde à l'école Centrale, en lien avec une préoccupation que la révision des normes et modalités dans les services de garde n'affecte le service, en termes d'étendue des plages couvertes.

4. Projet de découpage de circonscriptions électorales scolaires (CES)

Il est proposé par madame Annie Vigneau, appuyée par madame Micheline Lapierre, que le projet de découpage suivant soit adopté en prévision des élections scolaires du 2 novembre 2014 :

Circonscription électorale scolaire numéro 1 (804 électeurs)

Comprend la Municipalité de Grosse-Île.

Comprend aussi la partie de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine située au nord-est de la ligne de démarcation suivante : le chemin du Dépotoir et ses prolongements nord-ouest et sud-est.

Comprend également la partie de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine qui correspond à l'Île d'Entrée.

Circonscription électorale scolaire numéro 2 (1 593 électeurs)

Comprend une partie de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du golfe du Saint-Laurent et du prolongement nord-ouest du chemin du Dépotoir, ce prolongement, ce chemin et son prolongement sud-est, le golfe du Saint-Laurent, le pont de Havre-aux-Maisons, une ligne droite passant à l'extrémité est du chemin des Poirier jusqu'à la rive nord et le golfe du Saint-Laurent jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale scolaire numéro 3 (1 349 électeurs)

Comprend une partie de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rive nord et d'une ligne droite passant à l'extrémité est du chemin des Poirier et joignant le pont de Havre-aux-Maisons, cette ligne droite, le pont de Havre-aux-Maisons, le golfe du Saint-Laurent, le prolongement du chemin des Caps, ce chemin et les chemins suivants : du Marconi, des Harvie, du Grand-Ruisseau, de l'Hôpital, Edgar-Thorne et Philippe-Thorne; le prolongement de ce chemin et le golfe du Saint-Laurent jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale scolaire numéro 4 (1 329 électeurs)

Comprend une partie de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du golfe du Saint-Laurent et du prolongement du chemin Philippe-Thorne, ce prolongement, ce chemin et les chemins suivants : Edgar-Thorne, de l'Hôpital, du Grand-Ruisseau, des Patton, de l'Église, de La Vernière, de l'Étang-du-Nord, Chevarie, du Moulin, des Caps, E.-Bourque et Fougère; le prolongement de ce chemin et le golfe du Saint-Laurent jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale scolaire numéro 5 (1 304 électeurs)

Comprend une partie de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du prolongement du chemin des Caps et du golfe du Saint-Laurent, ce golfe, le prolongement du chemin de la Grande-Allée, ce chemin et les chemins suivants : de Plaisance, du Domaine, de la Grande-Allée et de la Mine; le prolongement du chemin Odiphas-Harvie et les chemins suivants : des Patton, des Harvie, du Marconi, des Caps et son prolongement jusqu'au point de départ.



Circonscription électorale scolaire numéro 6 (1 231 électeurs)

Comprend une partie de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du prolongement du chemin de la Grande-Allée et du golfe du Saint-Laurent, ce golfe jusqu'au sud de l'intersection des chemins des Chalets et de la Martinique, une ligne droite joignant cette intersection et les chemins suivants : de la Martinique, Le Pré, de Gros-Cap, de La Vernière, de l'Église et des Patton; le prolongement du chemin Odiphas-Harvie et les chemins suivants : de la Mine, de la Grande-Allée, du Domaine, de Plaisance, de la Grande-Allée et son prolongement jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale scolaire numéro 7 (1 269 électeurs)

Comprend une partie de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre des chemins de La Vernière et de Gros-Cap, ce chemin et les chemins Le Pré et de la Martinique jusqu'à l'intersection du chemin des Chalets, une ligne droite vers le sud, le golfe du Saint-Laurent, une ligne droite passant au sud du 580, chemin de la Martinique jusqu'à la rive ouest, le golfe du Saint-Laurent, le prolongement du chemin Fougère, ce chemin et les chemins suivants : E.-Bourque, des Caps, du Moulin, Chevarie, de l'Étang-du-Nord et de La Vernière jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale scolaire numéro 8 (1 641 électeurs)

Comprend la partie de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine située au sud d'une ligne droite passant au sud du 580 chemin de la Martinique et joignant les rives ouest et est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2013-043)

5. Dossier développement de la formation professionnelle et technique (FPT)

Considérant la signature avec le MELS en 2010 d'une convention de partenariat indiquant une cible de 86 % de diplomation pour les moins de 20 ans d'ici 2020 et qu'un des cinq buts de la convention concerne l'augmentation des élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle;

Considérant que l'atteinte de meilleurs taux de diplomation chez les jeunes, particulièrement les garçons, passe par le développement de la formation professionnelle;

Considérant que l'accès à la formation professionnelle permet également à des adultes d'obtenir un diplôme, à des décrocheurs d'effectuer un retour aux études, de réorienter la carrière des uns et d'ouvrir les portes au marché du travail pour les autres;

Considérant que la Commission scolaire s'est dotée d'un plan de développement de la formation professionnelle élaboré à la suite d'une vaste consultation;

Considérant que le Centre d'études collégiales a été impliqué directement dans l'exercice de consultation et que le plan favorise le développement d'une offre de services conjointe et commune dans le cadre d'un guichet unique notamment dans le secteur de la santé;

Considérant que la première phase du plan d'action découlant du plan de développement prévoit que la Commission scolaire se dote d'une carte minimale en formation professionnelle, tel que mentionné dans le cadre de gestion du MELS, elle qui ne détient qu'une option permanente, soit le programme en *Pêche professionnelle*;

Considérant que nous avons là un projet structurant pour la communauté des Îles puisqu'il a été élaboré dans un souci constant de concertation et d'arrimage avec tous les partenaires du milieu madelinot, incluant les jeunes eux-mêmes, les premiers concernés par ce plan;

Considérant que les instances régionales ont aussi donné leur appui à la Commission scolaire des Îles (Emploi-Québec, Conférence régionale des élus, Table inter-ordres (TÉFE), Comité régional des directions générales de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-St-Laurent (CRDG), Table régionale des présidents et directions générales des commissions scolaires (PDG));

Considérant que le programme en *Pêche professionnelle* n'a pas bénéficié de budget d'immobilisations depuis l'autorisation permanente consentie en 2010 et que les besoins de réaménagement d'espaces et de remplacement d'équipements se font pressants;



Considérant que la Commission scolaire envisage une participation financière pour couvrir le coût des équipements selon les modalités établies (1/3);

Considérant que la Commission scolaire envisage aussi une participation financière au niveau du réaménagement d'espaces, à la hauteur de ses moyens et selon des modalités à définir ultérieurement;

Considérant que le plan s'inscrit en continuité et en conformité au dispositif d'ajustement de l'offre de formation régionale du plan d'aménagement de la FPT- GÎM;

Il est proposé par madame Huguette Reid, appuyée par monsieur Jean-Yves Lapierre, que la Commission scolaire des Îles dépose une demande d'autorisation permanente au MELS pour les cinq programmes d'études suivants : *Assistance à la personne en établissement de santé* (5316), *Assistance à la personne à domicile* (5317), *Santé, assistance et soins infirmiers* (5325), *Charpenterie-menuiserie* (5319) et *Entretien général d'immeubles* (5211). Ces demandes d'autorisation de programmes seront accompagnées par des demandes de réaménagement d'espaces et d'ajout d'équipements (incluant celle liée au programme en *Pêche professionnelle*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2013-044)

6. Renouvellement contrat cafétéria

Il est proposé par monsieur Jules Richard, appuyé par monsieur Gérard Leblanc, d'accorder à Luc Arsenault le contrat de sous-traitance à la cafétéria pour une durée de deux ans à compter de l'automne 2013. Le prix unitaire du repas chaud complet est fixé à 6 \$ et à 55 \$ pour la carte de 10 repas. Au gré des parties, cette entente peut être renouvelable pour des périodes subséquentes d'une durée de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2013-045)

7. Nominations et adhésion 2013-2014 à l'URLS

Il est proposé par madame Annie Vigneau, appuyée par monsieur Antoine Bénard, que la Commission scolaire des Îles adhère pour l'année 2013-2014 à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'y soient désignés pour la représenter auprès de l'organisme madame Karen Renaud et monsieur Éric Poirier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2013-046)

8. Représentation au conseil d'établissement de l'école aux Iris

Considérant les articles 43, 102 et 103 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant la consultation effectuée par la direction de l'école auprès des différents groupes visés;

Il est proposé par monsieur Gérard Leblanc, appuyé par monsieur Gilles Vigneault, de la représentation suivante au conseil d'établissement de l'école aux Iris : quatre parents et quatre membres du personnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2013-047)



9. Modification au calendrier scolaire de l'école Saint-Pierre

Il est proposé par madame Huguette Reid, appuyée par monsieur Gérard Leblanc, d'accepter la modification au calendrier scolaire pour les élèves finissants de l'école Saint-Pierre et qui vise les journées du 19 et du 20 juin 2013, comme présenté par la directrice, madame Karen Renaud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2013-048)

10. Modification au calendrier scolaire de l'école Centrale

Il est proposé par monsieur Jules Richard, appuyé par monsieur Gilles Vigneault, d'accepter la modification au calendrier scolaire pour les élèves finissants de l'école Centrale et qui vise les journées du 18 et du 19 juin 2013, comme présenté par la directrice remplaçante, madame Claudette Thériault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2013-049)

11. Cadre d'organisation des services au secteur des jeunes

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Lapierre, appuyé par madame Annie Vigneau, d'adopter le Cadre d'organisation des services au secteur des jeunes (politique 4.1), dans sa version révisée, tel que présenté par la directrice des services éducatifs, madame Isabelle Gilbert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2013-050)

12. Normes et modalités des services de garde

Il est proposé par monsieur Jules Richard, appuyé par madame Annie Vigneau, d'adopter la révision des Normes et modalités des services de garde (politique 4.12), comme présenté par la directrice générale, madame Brigitte Aucoin, et la conseillère en ressources humaines, madame Marie-Josée Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2013-051)

13. Plan d'effectif 2013-2014 des professionnels SPPGIM

Il est proposé par madame Micheline Lapierre, appuyée par madame Huguette Reid, d'adopter le plan d'effectif 2013-2014 du personnel professionnel (à entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2013), comme présenté par le directeur des ressources humaines, monsieur Donald Chiasson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2013-052)

14. Non rengagement d'enseignants et affectations au champ 21

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Lapierre, appuyé par madame Annie Vigneau, que les enseignants Liette Cyr, Steeve Boudreau et Cathy Turnbull soient affectés au champ 21 à compter du 1^{er} juillet 2013 de même que les enseignantes Manon Boudreau et Jeanne Bourgeois soient non rengagées pour la prochaine année scolaire et que, par conséquent, leur contrat d'engagement se termine au 28 juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2013-053)



15. Vente d'une parcelle de terrain au ministère des Transports du Québec (MTQ)

Il est proposé par madame Huguette Reid, appuyée par monsieur Jean-Yves Lapierre, d'autoriser la directrice générale, madame Brigitte Aucoin, à signer une entente de vente avec le ministère des Transports du Québec au montant de 300 \$ pour l'acquisition d'une superficie de 12,5 m² pour l'emprise et d'une servitude de non accès entre les points 5, 6, 7 et 8 sur le fond servant d'une superficie de 30,5 m² du lot 3 777 090 du cadastre du Québec (aux abords de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Grande-Entrée).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2013-054)

16. Travaux été 2013

Considérant les appels d'offres en cours et leur ouverture prévue au plus tard le 14 juin, il est proposé par monsieur Antoine Bénéard, appuyé par monsieur Jules Richard, qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, une consultation téléphonique soit faite par la présidente auprès du comité exécutif afin de permettre l'octroi des contrats et que la résolution soit ramenée pour être entérinée à la réunion régulière du mardi 25 juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2013-055)

17. Correspondance

- Lettre de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport confirmant l'octroi de financement pour les travaux majeurs à réaliser à l'été 2013;
- Lettre d'invitation pour participer à l'exercice Horizon 2022 avec la Municipalité des Îles.

18. Période de questions-commentaires

- La directrice des services éducatifs, madame Isabelle Gilbert, fait la présentation du Baladoweb, un site internet québécois auquel ont contribué des élèves de 5^e et 6^e année de l'archipel qui ont produit des capsules audioguides présentant différents attraits touristiques des Îles : <http://www.baladoweb.qc.ca/spip.php?page=audioguide>.
- Invitation de madame Isabelle Gilbert à écouter la table ronde qui se tiendra à CFIM le 30 mai de 11 h à midi et qui portera sur les services EHDAA. Participeront à la table ronde : Isabelle Gilbert, directrice des services éducatifs à la CSÎ, Martine Martin, présidente du CCEHDAA, Line Vigneau, enseignante en orthopédagogie et parent membre du CCEHDAA, Marie-Joëlle Richard, enseignante en orthopédagogie et titulaire de la classe DIMS-DIP au secondaire, et Marc-André Leblanc, élève de la Formation préparatoire au travail (FPT) et de la classe DIMS-DIP.
- Motion de félicitations aux élèves de l'Harmonie pour leur spectacle annuel, le 4 mai, et à leur directrice musicale, madame Annie Boissonnault-Bourgeois.
- Motion de félicitations pour le spectacle de chorale présenté le 11 mai par 45 élèves de l'école Centrale, sous la direction artistique de madame Claudette Arseneau.
- Motion de félicitations aux 14 élèves de la Polyvalente qui ont présenté une pièce de théâtre (*Visa pour l'éternité*) sous la direction artistique de madame Linda Vigneault, au cours de la fin de semaine du 25 mai.
- Motion de félicitations aux élèves du secondaire pour une activité de *Génies en herbe* tenue de février à mai 2013 avec une participation de dix équipes sous la supervision de monsieur Pascal Poirier. La finale a eu lieu les 13 et 17 mai et l'équipe gagnante est *Bas-Canada*, composée de : Daniel Delaney, Louis-Charles Lapierre, William Solomon et Albert Richard.



- Motion de félicitations à Olivier Arseneau qui s'est démarqué dans la catégorie « Le sportif », pour sa détermination, sa discipline et son dévouement qui lui ont permis de se hisser parmi les meilleurs au Québec en badminton, et aux enseignants Marie-Joëlle Richard et David Vigneault, qui se sont démarqués dans la catégorie « Les accomplis », pour leur implication dans leur travail, lors de la 5^e édition du Gala reconnaissance jeunesse qui s'est tenue le 17 mai.
- Motion de félicitations aux 27 élèves de la formation générale et aux 21 élèves de la formation professionnelle qui ont célébré leur diplôme le 18 mai, de même qu'au personnel qui les a soutenus dans leur démarche vers la réussite.
- Motion de félicitations aux élèves de 5^e et 6^e année de l'école aux Iris et à leur enseignante, madame Dorine Renaud, qui ont gagné le concours « Récréation littéraire Gaspésie-Les Îles ».

19. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la réunion à 21 h.

ADOPTÉE (CC. 2013-056)

Francine Cyr, présidente

Donald Chiasson, secrétaire général